

F.	Bonnes pratiques	11
G.	Utilisation future du CSA-CDA	12
V.	Conclusions – Recommandations	12
	Annexe 1: Contributions documentant l'utilisation du CSA-CDA à différents niveaux.....	14
	Annexe 2: Manifestations multipartites sur l'utilisation du CSA-CDA.....	17

I. RÉSUMÉ

1. Le [*Cadre d'action du CSA pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées \(CSA-CDA\)*](#) a été approuvé par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) en 2015. Il énonce un ensemble complet de onze principes interconnectés et complémentaires à appliquer pour faire face aux situations de crise prolongée ou de risque de crise prolongée.
2. Au total, 52 contributions ont été reçues en réponse aux multiples appels lancés par le Secrétariat du CSA aux parties prenantes pour qu'elles fassent part de leur expérience d'utilisation du CSA-CDA et informent la Manifestation thématique mondiale (MTM) du CSA qui aura lieu à la quarante-septième session du Comité. Ces contributions ont souligné le fait que les onze Principes du CSA-CDA étaient tous pertinents et utiles.
3. Trente-six (36) des 52 contributions documentent des expériences relevant du niveau national, 8 du niveau régional et 8 du niveau mondial. Quinze (15) des expériences nationales et régionales ont eu lieu en Afrique, 12 en Amérique latine et dans les Caraïbes, 10 au Proche-Orient et 7 en Asie et dans le Pacifique.
4. Les contributions ont été soumises par différents groupes de parties prenantes: 20 par des membres de la société civile, 12 par des gouvernements, 7 par des représentants du monde universitaire, 5 par des représentants du secteur privé, 4 par des organismes des Nations Unies, 2 par des institutions internationales de recherche, 1 par un fonds d'intermédiaire financier et 1 par une plateforme multipartite.
5. Les contributions ont décrit la manière dont le CSA-CDA était utilisé dans des situations de crise prolongée ou risquant de se transformer en crise prolongée et comment cette expérience était conforme aux Principes du CSA-CDA, cela dans un large éventail de situations caractérisées par différents types, degrés et stades de crise prolongée. Elles ont également fait état d'expériences dans des pays et des communautés accueillant des réfugiés et des populations déplacées.
6. Les contributions ont documenté plusieurs bonnes pratiques qui favorisaient une expérience réussie d'utilisation du CSA-CDA. L'une de ces pratiques était la **participation de tous les acteurs à tous les niveaux, y compris les populations touchées et vulnérables**, à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des activités, les Principes du CSA-CDA étant contextualisés et adaptés aux réalités des besoins des populations. Cela nécessitait un **dialogue ouvert, transparent et constant pour coordonner tous les acteurs**, y compris les jeunes, à tous les niveaux et dans tous les secteurs, avec des **responsabilités respectives bien définies et l'obligation de rendre compte** de la réalisation des objectifs communs convenus. Les parties prenantes du CSA ont souligné l'importance d'adopter une perspective de genre pour un impact social durable.
7. La recommandation la plus fréquente et la plus importante des parties prenantes du CSA est d'**intensifier la diffusion du CSA-CDA à tous les niveaux**, en particulier au niveau national, car la principale raison invoquée pour ne pas utiliser le CSA-CDA était l'ignorance de son existence. Les parties prenantes ont recommandé de **mettre en place des mécanismes transparents et ouverts pour**

coordonner l'application des onze Principes du CSA-CDA à l'interface action humanitaire-développement-paix, ce qui nécessite la participation d'acteurs et d'organisations ayant des mandats, des compétences et des modes de fonctionnement différents. **La participation des populations touchées aux mécanismes de coordination est une condition essentielle pour assurer la pertinence et la cohérence des activités prévues.** Enfin, les parties prenantes ont recommandé de **suivre régulièrement l'utilisation qui est faite du Cadre et des autres produits du CSA** pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de sa vision, qui est d'éliminer la faim et d'assurer la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous.

8. Le rapport se fonde sur des contributions volontaires qui documentent les expériences d'utilisation du CSA-CDA. Il n'offre pas de base pour un suivi futur, mais crée une référence en fournissant des informations sur ce qui est fait, où et par qui. Il participe au rôle qu'a le CSA de promouvoir l'obligation de rendre compte et la mise en commun des pratiques optimales¹.

II. Contexte

9. À sa quarante-quatrième session, en 2017, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a décidé d'organiser tous les deux ans, en séance plénière, une Manifestation thématique mondiale (MTM), le but étant de partager les expériences et de faire le point sur l'utilisation et l'application de ses principaux produits. Une MTM sur le *Cadre d'action du CSA pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées* (CSA-CDA) a été prévue pour la quarante-septième session du CSA².

10. Le CSA-CDA, également appelé «le Cadre», a été adopté par le CSA à sa quarante-deuxième session, en octobre 2015, avec une forte participation et un soutien technique des trois organismes ayant leur siège à Rome, à savoir l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM). Le Cadre a été élaboré en réponse au fait que le nombre de crises prolongées augmente dans le monde et que l'élimination de la faim et de la malnutrition dans ces crises nécessite une attention et une action particulières qui diffèrent de celles qui s'appliquent aux crises de courte durée ou aux contextes de développement exempts de crise. Le CSA-CDA est conforme aux instruments internationaux et régionaux et aux cadres mondiaux, y compris le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et s'en inspire.

11. L'objectif du Cadre est d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des populations touchées par des crises prolongées ou qui risquent de l'être³ en s'attaquant aux manifestations critiques et en renforçant la résilience, en s'adaptant aux défis spécifiques et en aidant à traiter les causes sous-jacentes, contribuant ainsi à la réalisation progressive du droit à une alimentation suffisante dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

¹ Document sur la réforme du CSA, par. 6 ii), [CFS:2009/2 Rev.2](#).

² Les MTM sur les *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale* et sur les *Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale* se sont tenues, respectivement, aux quarante-troisième (2016) et quarante-cinquième (2018) sessions du CSA, et celle consacrée aux *Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires* se tiendra à la quarante-neuvième session du CSA, en octobre 2022.

³ Il est à noter que le CSA-CDA fournit des recommandations pour ce qui est de traiter non seulement les situations de crise prolongée, mais aussi celles qui pourraient évoluer en de telles crises. Il est également applicable aux pays et aux communautés qui accueillent des réfugiés et des populations déplacées. Il vise donc un public bien plus large que les pays habituellement considérés comme étant en situation de crise prolongée.

12. Les crises prolongées comprennent les situations de crise prolongée ou récurrente. Bien qu'il n'existe pas de définition internationalement reconnue⁴, les manifestations d'une crise prolongée comprennent, entre autres, la perturbation des moyens de subsistance et des systèmes alimentaires, l'augmentation des taux de morbidité et de mortalité et l'augmentation des déplacements. Les crises prolongées touchent aux quatre dimensions de la sécurité alimentaire que sont la disponibilité, l'accès, la stabilité et l'utilisation. L'insécurité alimentaire et la dénutrition en sont les manifestations les plus graves et les plus courantes. Les causes sous-jacentes comprennent souvent une combinaison de conflits, d'occupation, de terrorisme, de catastrophes naturelles et d'origine humaine, de pressions sur les ressources naturelles, de changement climatique, d'inégalités, de prévalence de la pauvreté et de facteurs de gouvernance de l'insécurité alimentaire et de la dénutrition.

13. Le CSA-CDA fournit un cadre intégré et complet de 11 Principes interconnectés et complémentaires qui donnent aux gouvernements des orientations complètes et éclairent les politiques et les actions à mener pour prévenir, atténuer et répondre à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition lors des crises prolongées et en sortir rapidement. Il est le résultat d'un processus de consultation inclusif, caractéristique distinctive du CSA, comprenant une consultation globale tenue à Addis-Abeba en avril 2014. Ont participé à la consultation des représentants de gouvernements, d'organismes des Nations Unies, de la société civile, d'institutions de recherche internationales, du secteur privé et de fondations philanthropiques, ainsi que d'institutions financières internationales et régionales.

14. Les objectifs de la MTM, conformément à son Cadre de référence («mise en commun des expériences et des bonnes pratiques relatives à l'application des décisions et recommandations du CSA au travers de manifestations nationales, régionales et mondiales»⁵) approuvé par le Comité en 2016, sont les suivants:

- encourager l'adoption, l'adaptation et la diffusion des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience acquise dans la mise en œuvre des produits du CSA;
- suivre les progrès obtenus (tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif) dans la mise en œuvre des produits du CSA aux niveaux national, régional et mondial;
- tirer des enseignements afin d'améliorer la pertinence et l'efficacité des travaux du CSA, y compris au service de la réalisation d'objectifs nationaux en matière de sécurité alimentaire et de nutrition;
- mieux faire connaître et comprendre le CSA et ses produits.

15. Le Cadre de référence recommande d'organiser des événements qui soient appropriés par les pays, participatifs et inclusifs (associant l'ensemble des parties prenantes concernées par la sécurité alimentaire et la nutrition, en particulier les communautés vulnérables et en situation d'insécurité alimentaire). Il invite à collaborer avec les plateformes et les mécanismes de coordination existants de type CSA et à présenter conjointement les résultats des manifestations en consultation avec tous les groupes de parties prenantes qui y participent. L'approche recommandée est conforme aux Principes définis dans le *Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition*.

16. Le Cadre de référence précise que les pratiques doivent être conformes, s'il y a lieu, aux valeurs mises en avant par le CSA:

- **Ouverture et participation:** tous les principaux acteurs concernés ont participé aux processus de prise de décisions liés à la pratique, y compris tous ceux qui étaient concernés par les décisions ou pourraient l'être.
- **Analyse factuelle:** la contribution de la pratique à la réalisation des objectifs des produits du CSA a été analysée en termes d'efficacité, sur la base de données indépendantes.

⁴ Le CSA ne s'est accordé sur aucune des définitions existantes des crises prolongées, les trouvant trop rigides et restrictives, excluant les situations de fragilité et de vulnérabilité durables aux niveaux infranational, national et régional.

⁵ CFS 2016/43/7, 2016, <http://www.fao.org/3/a-mr182f.pdf>.

- **Durabilité environnementale, économique et sociale:** la pratique a contribué à la réalisation d'objectifs spécifiques, sans compromettre la possibilité de répondre aux besoins qui pourraient se présenter à l'avenir.
- **Égalité des sexes:** la pratique a permis de promouvoir l'égalité des droits et la participation des femmes et des hommes, ainsi que de combattre les inégalités fondées sur le sexe.
- **Attention particulière aux populations et aux groupes les plus vulnérables et les plus marginalisés:** la pratique a été bénéfique pour les populations et les groupes les plus vulnérables et les plus marginalisés.
- **Approche multisectorielle:** tous les secteurs principaux et pertinents ont été consultés et ont participé à la mise en œuvre du produit du CSA.
- **Résilience des moyens d'existence:** la pratique a contribué à la mise en place de moyens d'existence résilients pour que les ménages et les communautés résistent aux chocs et aux crises, y compris ceux en relation au changement climatique.

17. Le CSA a lancé, entre mars 2019 et avril 2020, plusieurs appels à contributions à toutes les parties prenantes du CSA afin d'éclairer la préparation de la MTM relative au CSA-CDA, garantissant un examen complet, inclusif et transparent de toutes les actions liées à la mise en œuvre de ce dernier. Des contributions ont été reçues de pays membres, d'organismes des Nations Unies, de la société civile et d'organisations non gouvernementales, du secteur privé, d'universités, d'instituts de recherche et d'autres parties prenantes.

18. Le premier appel à contributions a invité les parties prenantes à documenter les résultats des manifestations multipartites organisées aux niveaux national, régional et mondial pour débattre des expériences et des bonnes pratiques de mise en œuvre du CSA-CDA, conformément à son Cadre de référence. Le deuxième appel a invité les parties prenantes à partager leur expérience individuellement au moyen d'une enquête.

19. Le présent rapport résume les contributions reçues des parties prenantes. Il sera mis à la disposition des délégués qui assisteront à la MTM à la quarante-septième session du CSA. Il expose les expériences d'utilisation et d'application du CSA-CDA, les principaux catalyseurs, les obstacles et les difficultés rencontrés, les résultats obtenus, les bonnes pratiques à partager avec les parties prenantes du CSA et les utilisations futures prévues du Cadre.

III. Évolution du contexte depuis 2015

20. Depuis que le CSA-CDA a été approuvé en octobre 2015, plusieurs événements politiques majeurs de haut niveau ont contribué à modifier le paysage dans lequel l'aide est fournie aux pays qui connaissent des crises prolongées afin de remédier à leur situation non durable et d'atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

21. Les crises prolongées sont l'un des contextes les plus difficiles pour lutter contre l'insécurité alimentaire, la malnutrition et la pauvreté. Le Rapport mondial sur les crises alimentaires de 2020⁶ estime à 135 millions le nombre de personnes en situation de crise alimentaire, contre 108 millions en 2016⁷, et cette tendance devrait s'accroître considérablement en raison de la pandémie de covid-19. Celle-ci crée une difficulté supplémentaire pour les pays déjà en crise, exacerbant la fragilité des systèmes alimentaires locaux et la vulnérabilité des personnes qui ont déjà du mal à accéder à la nourriture.

⁶ Le [quatrième Rapport mondial sur les crises alimentaires](#) (2020) est le fruit d'un effort concerté fait par de nombreux membres de la communauté internationale de l'aide humanitaire et du développement pour partager des données, des analyses et des connaissances spécialisées sur la sécurité alimentaire mondiale.

⁷ [Rapport mondial sur les crises alimentaires de 2017](#).

22. Pour mieux répondre aux problèmes urgents rencontrés dans les situations de crise, plusieurs engagements ont été pris par un large éventail d'acteurs internationaux. Le [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#), adopté en 2015, reconnaît les principaux défis à relever pour parvenir à une paix et à un développement durables dans les pays en situation de conflit et d'après-conflit, et donc la nécessité de construire des sociétés pacifiques, justes et ouvertes à tous, qui offrent un accès égal à la justice et soient fondées sur le respect des droits humains.

23. En mai 2016, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a convoqué le premier Sommet mondial sur l'action humanitaire afin de susciter des engagements propres à réduire les souffrances et à obtenir de meilleurs résultats pour les personnes qui vivent des crises humanitaires, et de démontrer son soutien à un nouveau Programme d'action pour l'humanité. Le [Rapport du Secrétaire général](#) sur ledit Sommet énonce que pour répondre aux besoins humanitaires des populations, «il faut [...] lancer une action bien plus résolue et systématique, en s'appuyant sur une volonté politique de prévenir et de faire cesser les conflits, et prendre des mesures vigoureuses dans les domaines de l'action humanitaire, du développement, des droits de l'homme et de la paix et de la sécurité afin de sauver des vies, de subvenir aux besoins humanitaires et d'atténuer les risques et la vulnérabilité».

24. La même année, en 2016, le Conseil de sécurité de l'ONU et l'Assemblée générale des Nations Unies ont adopté à l'unanimité des résolutions jumelles sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies⁸, soulignant l'importance d'adopter une «approche globale de la pérennisation de la paix, reposant en particulier sur la prévention des conflits et l'élimination de leurs causes profondes, le renforcement de l'état de droit aux échelles internationale et nationale et la promotion d'une croissance économique soutenue et durable, de l'élimination de la pauvreté, du développement social et du développement durable», actions qui sont essentielles pour consolider la paix, réduire la pauvreté et empêcher les pays de retomber dans un conflit.

25. En 2017, la Nouvelle façon de travailler⁹ appelle les acteurs de l'aide humanitaire et du développement à travailler ensemble, sur la base de leurs avantages comparatifs, pour obtenir des «résultats collectifs» qui réduisent les besoins, les risques et la vulnérabilité sur plusieurs années. Reconnaissant la nécessité de travailler différemment lors des crises prolongées, le Secrétaire général et huit acteurs de premier plan du système des Nations Unies ont signé, au Sommet mondial sur l'action humanitaire, le document intitulé «Des engagements aux actes», qui a été approuvé par la Banque mondiale et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). La Nouvelle façon de travailler encadre le travail des acteurs du développement et de l'aide humanitaire, ainsi que des contreparties nationales et locales, afin de faciliter l'obtention de résultats collectifs qui réduisent les risques et la vulnérabilité et contribuent à la réalisation des ODD.

26. En 2018, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté la résolution 2417, avancée majeure dans la mise en place d'une politique internationale et d'un cadre juridique utilisables pour lutter contre l'insécurité alimentaire liée aux conflits, à laquelle les organismes ayant leur siège à Rome, les partenaires et les gouvernements qui les soutiennent ont contribué par un plaidoyer constant. Depuis son adoption, les États Membres ont inclus, en ce qui concerne la faim, des termes plus forts dans les résolutions, comme dans la résolution 2018/11 du Conseil économique et social de l'ONU. Dans le nouveau cadre de pérennisation de la paix adopté à travers les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, la prévention est centrale et le concept de paix durable exige que se tissent de meilleurs liens entre les trois piliers fondamentaux des Nations Unies que sont la paix et la sécurité, le développement et les droits humains, en plus de l'action humanitaire.

27. En février 2019, le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a adopté une recommandation sur l'interaction à mettre en place pour aider les pays membres à mettre en œuvre des actions plus collaboratives, cohérentes et

⁸ Résolution [S/RES/2282](#) du Conseil de sécurité de l'ONU et résolution [A/RES/70/262](#) de l'Assemblée générale des Nations Unies.

⁹ [Nouvelle façon de travailler](#).

complémentaires. Cette recommandation n'est pas juridiquement contraignante, mais représente un engagement moral, encourageant les membres qui opèrent dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et de la paix à travailler ensemble.

28. En avril 2020, à l'occasion du deuxième anniversaire de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2417 (2018) du Conseil de sécurité de l'ONU, qui appelle l'attention sur les liens qui existent entre les conflits armés, l'insécurité alimentaire et la menace de famine, le Président du Conseil de sécurité (République dominicaine) a déclaré que dans ces contextes, il était «approprié d'appliquer le Cadre d'action du CSA lors des crises prolongées». Dans sa déclaration, le Conseil a réaffirmé son intention «d'œuvrer de concert avec le Secrétaire général en vue de prévenir et faire cesser par tous les moyens les conflits armés, y compris en s'attaquant à leurs causes profondes d'une manière inclusive, intégrée et durable, et en favorisant le dialogue, la médiation, les consultations, les négociations politiques et autres moyens pacifiques tout en intensifiant l'action menée dans les domaines de l'aide humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix».

29. Toutes ces résolutions et tous ces engagements pris de mieux faire face aux situations de crise reflètent l'importance croissante accordée à l'interaction qui s'opère entre l'action humanitaire, le développement et la paix, également connue sous le nom d'«approche à trois volets». Ce concept, qui fait référence aux liens qui relient les secteurs de l'action humanitaire, du développement et de la paix, ainsi qu'aux tentatives de travailler ensemble dans ces domaines de manière plus cohérente afin de répondre plus efficacement aux besoins des populations, d'atténuer les vulnérabilités et de progresser vers une paix durable, prend une importance croissante. L'application des Principes du CSA-CDA dans ce contexte a donc évolué et continue d'évoluer en conséquence.

IV. Contributions documentant les expériences d'utilisation et d'application du CSA-CDA

A. Aperçu des contributions reçues

30. Au total, 52 contributions¹⁰ ont été reçues en réponse aux deux appels. Quatre d'entre elles documentent les résultats de manifestations multipartites organisées pour débattre de l'utilisation et de l'application du CSA-CDA en réponse au premier appel ou avant. La liste des contributions est fournie à l'**annexe 1**. Les manifestations sont résumées à l'**annexe 2**.

31. Les contributions ont documenté la manière dont le CSA-CDA était utilisé dans un large éventail de situations de crise prolongée ou de risque de crise, caractérisées par différents types, degrés et stades de crise et niveaux d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité. Elles ont également montré comment les expériences étaient conformes aux Principes du CSA-CDA, soulignant la pertinence desdits Principes pour le travail mené, même lorsqu'ils avaient été contextualisés dans des initiatives en cours dans le cadre de la réponse apportée, suite à l'adoption des Principes en 2015 et à la reconnaissance plus large des questions de crise prolongée. Elles ont également rendu compte de l'expérience de pays et de communautés qui accueillaient des réfugiés et des populations déplacées. Une seule contribution a documenté une expérience relative à la covid-19, les appels à contributions ayant été clôturés fin avril, au début de la pandémie.

32. Il importe de noter que très peu d'acteurs humanitaires de premier plan ont soumis des contributions en réponse aux appels. Cela pourrait s'expliquer par la participation limitée de ce secteur au travail du CSA et par l'évolution rapide des approches des crises prolongées. Cela souligne la nécessité constante, pour le CSA, de collaborer plus étroitement avec ce secteur afin de faire «adopter» ses orientations politiques et adhérer tous les acteurs à travers l'interaction qui s'opère entre l'action humanitaire, le développement et la paix. À mesure que la compréhension et la connaissance

¹⁰ Après l'élimination des contributions vides et des soumissions multiples d'une même contribution.

de l'approche à trois volets s'améliorent, il demeure possible, pour les membres du CSA, de collaborer.

33. Trente-six (36) des 52 contributions reçues documentent des expériences nationales, 8 des expériences régionales et 8 des expériences mondiales. Toutes les contributions reçues sont disponibles sur la [page web de la quarante-septième session du CSA](#) dans la langue d'origine.

34. La région la plus représentée dans les expériences nationales et régionales a été l'Afrique, avec un total de 15 contributions, suivie de l'Amérique latine et des Caraïbes avec 12 contributions, du Proche-Orient avec 10 contributions, puis de l'Asie et du Pacifique avec 7 contributions.

35. Vingt (20) contributions ont été reçues de la société civile, 12 de gouvernements, 7 d'universités, 5 du secteur privé, 4 d'organismes des Nations Unies, 2 d'institutions internationales de recherche, 1 d'un fonds d'intermédiaire financier et 1 d'une plateforme multipartite.

B. Principes les plus fréquemment mentionnés dans les contributions

36. Les onze Principes du CSA-CDA sont tous essentiels à une mise en œuvre significative du Cadre et les contributions ont confirmé qu'ils sont tous pertinents pour faire face à des situations de crise prolongée ou à risque de crise prolongée. Cependant, certains ont été plus souvent mentionnés que d'autres dans les contributions, ce qui reflète une plus grande attention portée à certains dans des situations spécifiques. Il faudrait, de manière stratégique, s'efforcer d'encourager les acteurs à appliquer tous les Principes du CSA-CDA, car ils sont interconnectés et complémentaires.

37. Les Principes les plus fréquemment mentionnés sont le Principe 1, «Répondre aux besoins humanitaires immédiats et renforcer la résilience des moyens de subsistance», mentionné dans 18 contributions, suivi du Principe 10, «Gérer les ressources naturelles de manière durable et réduire les risques de catastrophe», mentionné dans 14 contributions, et du Principe 2, «Mettre l'accent sur les besoins nutritionnels», mentionné dans 13 contributions (voir figure 1).

Figure 1: Principes les plus fréquemment mentionnés

Les onze Principes du CSA-CDA	Nombre de fois que chaque principe a été mentionné
<i>Principe 1:</i> Répondre aux besoins humanitaires immédiats et renforcer la résilience des moyens de subsistance	18
<i>Principe 2:</i> Mettre l'accent sur les besoins nutritionnels	13
<i>Principe 3:</i> Atteindre les populations touchées	11
<i>Principe 4:</i> Protéger les personnes touchées ou menacées par des crises prolongées	11
<i>Principe 5:</i> Autonomiser les femmes et les filles, promouvoir l'égalité entre les sexes et sensibiliser aux sexes spécifiques	9
<i>Principe 6:</i> Garantir et soutenir la réalisation d'analyses approfondies fondées sur des éléments factuels	7
<i>Principe 7:</i> Renforcer l'adhésion des pays, la participation, la coordination et la collaboration des parties prenantes, ainsi que la responsabilité de rendre compte	7
<i>Principe 8:</i> Promouvoir un financement efficace	5

Principe 9: Contribuer à la consolidation de la paix grâce à la sécurité alimentaire et à la nutrition	8
Principe 10: Gérer les ressources naturelles de manière durable et réduire les risques de catastrophe	14
Principe 11: Promouvoir une gouvernance nationale et locale efficace	7

Note: Certaines contributions ont mentionné plus d'un principe.

C. Comment les Principes du CSA-CDA étaient utilisés, en fonction de leur objectif et des principales activités

38. Les Principes du CSA-CDA étaient utilisés de différentes manières. Par exemple:

En **Afrique**, les Principes étaient utilisés dans la conception, la formulation et la mise en œuvre d'une initiative conjointe menée par le Canada et les organismes ayant leur siège à Rome pour renforcer la résilience des moyens de subsistance lors des crises prolongées au Niger, en République démocratique du Congo et en Somalie. Cette initiative quinquennale (2017-2022) produit des résultats satisfaisants, y compris l'amélioration des capacités des bénéficiaires en matière de systèmes de production alimentaire, de traitement post-récolte et d'accès aux marchés. À long terme, on escompte notamment un renforcement et une diversification des moyens de subsistance, une augmentation des revenus, une réduction de la malnutrition aiguë, un renforcement des capacités de production, de transformation et de commercialisation, y compris l'autonomisation des femmes et des filles.

En **Colombie**, les Principes, notamment les Principes 1 et 2, étaient utilisés pour répondre aux besoins humanitaires immédiats, en particulier chez les enfants de moins de 5 ans atteints de malnutrition aiguë, modérée et sévère ainsi que chez les femmes enceintes présentant une insuffisance pondérale. Le Gouvernement, les institutions et la coopération internationale s'employaient activement à procurer un soutien humanitaire à ces groupes vulnérables. Les résultats à court terme montrent que les cas de mortalité dus et associés à la malnutrition chez les garçons et les filles de moins de 5 ans ont diminué.

En **Équateur**, les quatre premiers Principes étaient utilisés par le personnel technique du Ministère de l'agriculture et de l'élevage pour faciliter les achats locaux directs auprès d'organisations agricoles familiales pendant le confinement dû à la pandémie de covid-19. Cela permettait, d'une part, aux consommateurs de bénéficier d'aliments locaux et de maintenir une nutrition suffisante et, d'autre part, aux petits producteurs d'aliments de générer des revenus en commercialisant leurs produits. Cette contribution est la seule qui a documenté une expérience d'action menée pour faire face aux effets néfastes de la covid-19, les appels à contributions ayant été clôturés au début de la pandémie.

En **Inde**, l'ONG Vaagdhara utilise les Principes pour lutter contre la malnutrition des enfants, des adolescents et des femmes dans les zones tribales, promouvant, protégeant et diffusant des connaissances et des pratiques autochtones qui peuvent améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cette ONG travaille avec 100 000 familles de communautés autochtones dans 1 000 villages des provinces du Rajasthan, du Madhya Pradesh et du Gujarat. Elle a profité de son conclave annuel pour donner aux populations autochtones la possibilité de faire part de leurs préoccupations et d'exprimer leur vision d'un développement intégré durable. Une charte de revendication, soumise au Premier Ministre et au Ministre de l'agriculture de ces États, a permis d'obtenir une modification des politiques relatives à l'agriculture pluviale, à la sécurité alimentaire et à la souveraineté des semences des communautés autochtones. Ces

dernières peuvent désormais soulever leurs problèmes aux réunions des autorités locales et l'ONG a été chargée de contrôler la qualité de l'exécution des programmes gouvernementaux au niveau local.

En **Jordanie**, les participants à une manifestation multipartite sur la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées ont constaté que tous les Principes s'appliquaient au contexte jordanien, bien qu'il fallût travailler sur les Principes 2, 6, 7 et 9 à 11 relatifs à la résolution des causes sous-jacentes et à la construction d'une paix durable. Il a été constaté une très faible connaissance du CSA-CDA et du CSA en général. Il a été conclu qu'il fallait que le Gouvernement traduise le Cadre en un plan d'action clair au niveau local et engage des réformes politiques et législatives, avec un mécanisme participatif qui assure la participation de toutes les parties prenantes, en particulier des communautés touchées. Une plateforme multipartite est essentielle pour formuler, évaluer et suivre les politiques et les interventions de sécurité alimentaire. Des programmes multipartites sont nécessaires pour mettre en œuvre tous les Principes du CSA-CDA.

En **Palestine**, les Principes étaient appliqués par la Plateforme agricole urbaine et périurbaine de Gaza (GUPAP) pour répondre aux besoins humanitaires immédiats et créer des moyens de subsistance durables pour les femmes entrepreneurs vulnérables. On développait les capacités de gestion et de technique agricole pour favoriser l'introduction de pratiques de production et de commercialisation innovantes et participatives dans la situation de crise prolongée que connaît la bande de Gaza. Entre autres résultats, au moins 70 pour cent des femmes entrepreneurs ont accru leur productivité et le revenu familial en améliorant leur production, qualitativement et quantitativement. Il est à noter que ces résultats n'ont pas pu être obtenus uniquement par la mise en œuvre de projets, mais ont nécessité un plaidoyer actif et une politique qui influence l'activisme de la communauté elle-même, utilisant ses propres moyens, capacités et approches.

En **Ouganda**, les Principes étaient utilisés pour guider les interventions menées dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées. Plus précisément, ils servaient à préconiser la prise en compte de la dimension de genre dans les distributions de nourriture (Principe 5) et à résoudre le conflit qui existait entre les communautés d'accueil et les réfugiés au sujet des ressources naturelles (Principe 10) par des réunions de négociation et des formations, avec des résultats satisfaisants. Il importe de mentionner que les activités comprenaient également un plaidoyer auprès du Gouvernement, les acteurs ne s'attachant pas seulement à résoudre les problèmes immédiats sur le terrain, mais cherchant également à obtenir un changement systémique.

39. Les contributions ont souligné la pertinence et le potentiel du CSA-CDA dans des domaines tels que le plaidoyer, la sensibilisation et la formation de tous les acteurs impliqués dans des crises prolongées, la collecte d'informations, la formulation, l'analyse et la mise en œuvre de politiques et d'actions destinées à promouvoir une gouvernance nationale efficace en matière de sécurité alimentaire et de nutrition ainsi que des stratégies traditionnelles, autochtones et innovantes de gestion durable des ressources naturelles et de réduction des risques de catastrophe, la conception et la mise en œuvre d'un plan d'action contre la malnutrition et d'une loi sur l'approvisionnement alimentaire à l'école, la coordination et la cohérence des interventions, ainsi que le renforcement des systèmes alimentaires locaux et de la résilience par la promotion de l'engagement et de l'emploi des jeunes dans l'agriculture et les systèmes alimentaires.

D. Catalyseurs

40. Plusieurs facteurs externes ont influencé positivement les résultats obtenus. Celui qui est le plus souvent mentionné est la **priorité accordée par les gouvernements à la lutte contre la faim et la malnutrition** à tous les niveaux, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du droit à une alimentation suffisante, avec des interventions axées sur le renforcement des moyens de subsistance pour répondre aux besoins alimentaires des personnes les plus vulnérables et la promotion d'une utilisation durable des ressources nationales.

41. L'**engagement et l'appui solides d'organisations de la société civile** pour ce qui est de diffuser le CSA-CDA ainsi que leur détermination à utiliser ses Principes pour renforcer la sécurité alimentaire en temps de conflit ont également été soulignés dans plusieurs contributions comme étant d'importants catalyseurs. Le **bon fonctionnement des réseaux sociaux** est essentiel à l'échange d'informations entre les acteurs.

42. Les contributions ont également souligné le **rôle essentiel des organismes ayant leur siège à Rome** dans la promotion du CSA-CDA et l'application qu'ils faisaient de ses Principes pour mettre en œuvre leurs programmes et initiatives. Le financement et le bon fonctionnement de plateformes et de programmes multipartites sont essentiels à la coordination, à la cohérence et à la complémentarité de la mise en œuvre de tous les Principes.

E. Contraintes et difficultés

43. La contrainte la plus souvent signalée était la **méconnaissance de l'existence du CSA-CDA** et de ses Principes aux niveaux national et local, ce qui conduisait à conseiller de manière récurrente d'améliorer la communication pour promouvoir, partager et diffuser le Cadre. Les répondants ont également noté le **manque de continuité des activités dans la gestion des gouvernements et des ministères** ainsi que la **participation et l'engagement interinstitutionnels limités des administrations locales**, ce qui nuisait à la mise en œuvre des initiatives et à leurs résultats.

44. Les contributions ont également appelé l'attention sur l'**insuffisance du soutien financier et technique** requis pour appliquer le CSA-CDA, notamment pour transformer ses concepts théoriques en activités, projets et plans réalisables et concrets, et adapter les Principes aux besoins spécifiques du contexte. Pour pouvoir être utilisé, le CSA-CDA a également dû être traduit dans les langues locales.

45. L'application du CSA-CDA s'est appuyée sur la mise en place de **mécanismes bien définis de reddition de comptes et de coordination** entre les multiples secteurs gouvernementaux, à tous les niveaux, et tous les acteurs impliqués dans la gestion des catastrophes naturelles ou d'origine humaine, ainsi que sur celle d'accords communs destinés à couvrir tous les Principes par divers programmes, projets et initiatives, aucune entité ne pouvant à elle seule les mettre tous en œuvre. **Des plateformes multipartites sont essentielles pour atteindre ces objectifs.**

F. Bonnes pratiques

46. Les contributions ont décrit un certain nombre de bonnes pratiques qui ont concouru à la réussite des expériences d'utilisation du CSA-CDA. On citera, notamment, l'adoption d'approches et la création de partenariats pour concevoir, mettre en œuvre et suivre les activités avec la **participation des populations touchées et à risque, des communautés locales et d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux à tous les niveaux ainsi que d'universités et d'instituts de recherche**, cela en contextualisant les Principes du CSA-CDA et en les adaptant aux besoins des populations. Cela implique de rendre le Cadre disponible dans les langues locales, de le faire connaître et d'en assurer, par une formation, une connaissance et une compréhension suffisantes.

47. Le succès réside dans la **promotion du CSA-CDA auprès de tous les acteurs**, en particulier des organismes donateurs et des acteurs internationaux qui fournissent une aide alimentaire et des services humanitaires, y compris les organismes ayant leur siège à Rome. Il exige un dialogue ouvert

et continu et la mise en place de mécanismes multipartites transparents **pour coordonner tous les acteurs à tous les niveaux, avec des responsabilités et une obligation de rendre compte bien définies pour la réalisation d'objectifs communs convenus**. Tous les secteurs concernés ont été associés, y compris la nutrition, la santé et la consolidation de la paix, contribuant ainsi à la formulation de solutions globales et inclusives aux multiples défis inhérents à l'interaction qui s'opère entre l'action humanitaire, le développement et la paix.

48. Le soutien technique, social et financier aux mêmes bénéficiaires doit être combiné pour renforcer les résultats. De nombreuses contributions ont souligné l'importance d'adopter une perspective de genre, de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans tous les aspects des chaînes de valeur, ce qui est essentiel pour produire un impact social durable, avec la participation de jeunes aux mécanismes de coordination où les questions de gestion des ressources sont débattues avec les principaux acteurs et les administrations locales.

49. **La mise en œuvre des activités devrait être suivie**, notamment pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du droit à l'alimentation et à la nutrition lors des crises prolongées. Une méthodologie définie devrait être mise au point pour s'assurer que ce suivi s'effectue de manière cohérente, transparente et complète.

G. Utilisation future du CSA-CDA

50. Les contributions ont mentionné qu'à l'avenir, il est prévu d'améliorer **la diffusion des Principes du CSA-CDA** afin de sensibiliser les parties prenantes et les responsables à leur existence et d'assurer la mise en réseau et la coordination, en particulier avec les personnes qui œuvrent sur le terrain. Cela se fera par l'élaboration d'outils pédagogiques, de formations, de séminaires, d'ateliers, de conférences et de publications. Il faudra traduire le Cadre dans les langues locales pour le partager avec les journalistes qui travaillent dans les zones de conflit et avec les mouvements sociaux, en particulier les mouvements d'agriculteurs, y compris les jeunes, et les groupes de femmes.

51. Il est notamment prévu de **promouvoir l'utilisation du CSA-CDA au stade de la conception des projets**, en élaborant un guide juridique qui doit aider à matérialiser le Cadre par des mesures concrètes et pratiques de suivi de la mise en œuvre de ses Principes par différents acteurs aux niveaux national, régional et mondial.

52. Les parties prenantes chercheront à susciter un **engagement politique de haut niveau** en utilisant le CSA-CDA pour élaborer des stratégies, des politiques et des programmes en cas de crises prolongées, avec un investissement public (accru) correspondant pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition.

V. Conclusions – Recommandations

53. De nombreuses contributions ont souligné la pertinence du CSA-CDA comme cadre pour concevoir, mettre en œuvre et suivre des initiatives répondant aux besoins des populations en situation de crise prolongée ou risquant de l'être. Le Cadre a été jugé utile pour assurer la cohérence et la coordination des initiatives de tous les acteurs concernés ou pour mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation progressive du droit à une alimentation suffisante.

54. Les contributions ont documenté la manière dont le CSA-CDA était utilisé et en quoi les expériences étaient conformes à ses Principes dans diverses situations de crise. Elles ont souligné que la principale raison de ne pas utiliser le Cadre était la méconnaissance de son existence. S'ensuit la première et plus importante des recommandations: comme pour les autres produits du CSA, il faut que ce dernier et ses parties prenantes s'efforcent de **faire connaître le CSA-CDA à tous les niveaux, en particulier au niveau national**, avec un soutien technique et financier pour adapter ce produit global

aux besoins et circonstances spécifiques des populations cibles, pour le traduire dans les langues locales et former à son utilisation.

55. La mise en place, entre tous les acteurs concernés, de mécanismes de coordination transparents et ouverts est essentielle pour **assurer la pertinence et la cohérence des activités et l'application des onze Principes du CSA-CDA** à l'interface action humanitaire-développement-paix. Les parties prenantes recommandent de créer des **plateformes multipartites pour coordonner l'application des Principes interconnectés et complémentaires du CSA-CDA. Cela requiert la participation d'acteurs et d'organisations ayant des mandats, des compétences et des modes de fonctionnement différents**, aux niveaux national et local et dans tous les secteurs, qu'il s'agisse d'entités gouvernementales ou non gouvernementales, d'organes des Nations Unies, de donateurs, d'universités et d'instituts de recherche ou, **surtout, des populations concernées**. Les responsabilités et les comptes à rendre de chaque acteur doivent être clairement établis.

56. Pour traiter les **questions de l'interface action humanitaire-développement-paix, qui sous-tend le CSA-CDA**, il faut également mettre en place des mécanismes de coordination et des partenariats pour créer des synergies entre l'aide humanitaire à court terme et les approches de développement à plus long terme qui peuvent contribuer à la paix, de nombreux acteurs devant intervenir pour couvrir tous ces aspects.

57. Les parties prenantes du CSA ont recommandé de continuer à **suivre l'utilisation qui est faite du Cadre et des autres produits du CSA** afin de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de sa vision, qui est d'éliminer la faim et de garantir la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous.

Annexe 1: Contributions documentant l'utilisation du CSA-CDA à différents niveaux

Contributions de pays	
Afrique	
A1	Algérie: Investir dans les jeunes chercheurs et promouvoir la création d'entreprises
A2	Éthiopie: Recherche
A3	Kenya: Évaluer la contribution des pratiques agricoles climato-intelligentes à la résilience des producteurs de maïs
A4	Nigéria: L'expérience du Nigéria
A5	Nigéria: L'expérience du nord-est du Nigéria
A6	Soudan: Sécurité alimentaire et moyens de subsistance
A7	Tanzanie: Modes de stockage des principaux aliments (maïs et riz)
A8	Togo: AgriData
A9	Ouganda: Partager l'expérience ougandaise de l'utilisation et de l'application du CSA-CDA
Amérique latine et Caraïbes	
L1	Brésil: Programme national Bioinsumos
L2	Brésil: Stockage de poissons dans les rivières, les lacs et les étangs
L3	Brésil: Crise de l'eau dans un projet public d'irrigation géré par la Codevasf
L4	Colombie: El Plan de Trabajo Contra la Desnutrición Ni1+
L5	Colombie: Sistema de Observatorios Dinamicos en salud, nutricion, seguridad alimentaria, Planes de salud, Analisis de situaciones en salud
L6	Équateur: Abastecimiento de alimentos a través de canastas de productos provenientes de agricultores familiares campesinos en la Emergencia Nacional generada por el COVID-19
L7	Équateur: Capacitación en sistemas de producción del cultivo de arroz mediante el uso de los métodos ecológicos arroz/pato/pez
L8	Équateur: Frente parlamentario juvenil ecuador sin hambre y la construcción del proyecto de ley de alimentación escolar enfocado en el ODS 2
L9	Haïti: Programa prohuerta Haití: una experiencia de cooperación argentina en seguridad y soberanía alimentaria
L10	Haïti: Société, droit à l'alimentation et une nutrition suffisante et politique publique d'agroécologie
Asie et Pacifique	
P1	Bangladesh: Lutte pour l'alimentation des populations autochtones de Sajek et de Tanki
P2	Inde: Sécurité alimentaire

P3	Inde: Colloque sur la souveraineté tribale
P4	Pakistan: Sécurité alimentaire et gouvernance au Pakistan
P5	Pakistan: Améliorer l'élevage de volailles
P6	Pakistan: Crise prolongée et sécurité alimentaire
Proche-Orient	
N1	Liban: Un jardin familial pour les familles vulnérables touchées par la crise syrienne
N2	Liban: Vers une alimentation saine
N3	Oman: Terres agricoles et gestion
N4	Proche-Orient: Colonisation et occupation israéliennes
N5	Palestine: Programme «un million d'arbres»
N6	Palestine: L'agriculture urbaine, stratégie de renforcement de l'expression et la résilience des femmes agro-entrepreneurs dans les situations de crise prolongée
N7	Syrie: Conservation de la biodiversité et soutien aux communautés locales
N8	Syrie: Projet pilote de développement local dans la réserve Frankel
Contributions régionales	
R1	Afrique: Application du CSA-CDA
R2	Afrique: Personnel des pêches
R3	Afrique: Initiative conjointe menée par le Canada et les organismes ayant leur siège à Rome pour renforcer la résilience des moyens de subsistance lors des crises prolongées au Niger, en République démocratique du Congo et en Somalie
R4	Afrique: Perspective d'une bourse régionale des marchés agricoles destinée à renforcer la sécurité alimentaire en Afrique du Nord et au Moyen-Orient
R5	Afrique: Situation des activités de pêche en Somalie
R6	Asie: Atelier multipartite d'information et de communication: pêche artisanale à Yangon et Penang, sécurité alimentaire et nutrition saine – comprendre, apprécier et interroger les liens
R7	Amérique latine: Una medida de seguridad alimentaria
Contributions mondiales	
G1	Action pour l'eau, la sécurité alimentaire et la nutrition
G2	Développement agricole pour la formation des forces armées avant déploiement
G3	Sécurité alimentaire et sécurité sanitaire des aliments
G4	Expérience et bonnes pratiques d'utilisation et d'application du CSA-CDA
G5	Expérience mondiale du monde universitaire

G6	Appel spécial à propositions 2019 pour les pays fragiles et touchés par des conflits
G7	Evaluación de la resiliencia
G8	Publication, par la FAO, de notes d'orientation thématiques et d'une note d'information à l'appui de la mise en œuvre du CSA-CDA

Manifestations multipartites

Contributions de pays	
E1	Burkina Faso: Atelier sur le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées
E2	Équateur: Abastecimiento de alimentos a través de canastas de productos provenientes de agricultores familiares campesinos en la Emergencia Nacional generada por el COVID-19
E3	Jordanie: Réunion nationale multipartite sur la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées
Contributions régionales	
E4	Liban: Réunion multipartite d'une journée sur le traitement des conséquences des crises prolongées sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans la région arabe

Annexe 2: Manifestations multipartites sur l'utilisation du CSA-CDA

Quatre manifestations ont été organisées pour débattre du CSA-CDA et de ses Principes, et convenir des résultats de l'utilisation qui avait été faite du Cadre en réponse à l'appel à contributions ou plus tôt. Trois ont impliqué des parties prenantes nationales et une avait un public régional. Elles sont résumées ci-après.

E1. Contribution nationale – Burkina Faso: *Atelier sur le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées, 34 mars 2020*

Des représentants de gouvernements, d'organismes des Nations Unies et de la société civile se sont réunis pour débattre du CSA-CDA. Au Burkina Faso, l'action menée par les pouvoirs publics en matière de sécurité alimentaire lors des crises prolongées n'est pas directement guidée par le CSA-CDA, mais par la Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires et nutritionnelles (PREGEC) élaborée par le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS). Cependant, les politiques, programmes et stratégies du Gouvernement sont globalement conformes au CSA-CDA. L'atelier a été l'occasion de diffuser le CSA-CDA, les participants recommandant de le faire connaître et de le rendre plus disponible, s'agissant d'un outil important pour le travail de plaidoyer, pour le suivi des résultats et pour renforcer la cohérence de l'action publique.

E2. Contribution nationale – Équateur: *Approvisionnement alimentaire par le biais de paniers de produits provenant d'agriculteurs familiaux dans la situation d'urgence nationale créée par la covid-19, 17 mars 2020*

Le Gouvernement a organisé une manifestation pour examiner les résultats d'une expérience menée pour atténuer les effets économiques et sociaux de la covid-19 sur les agriculteurs familiaux et les consommateurs, y compris les populations très vulnérables et aux ressources limitées. L'expérience a débuté le 17 février 2020, avec les restrictions à la libre circulation imposées pour éviter la contamination par la covid-19. Elle a consisté à encourager et à faciliter les achats locaux directs auprès d'organisations d'agriculture familiale avec le soutien du personnel technique du Ministère de l'agriculture et de l'élevage. Cela a permis, d'une part, aux consommateurs de bénéficier d'aliments locaux et de maintenir une nutrition suffisante pendant les mesures de restriction de la mobilité et, d'autre part, aux petits producteurs d'aliments de générer des revenus en commercialisant leurs produits. Les conclusions de la manifestation permettront d'affiner les méthodes et mécanismes qui ont été testés afin de les appliquer à d'autres situations d'urgence.

E3. Contribution nationale – Jordanie: *Réunion nationale multipartite sur la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées, 5 avril 2018*

Il s'est tenu, en Jordanie, une manifestation multipartite sur la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées à laquelle ont participé quelque 60 représentants de gouvernements, d'organismes des Nations Unies, de la société civile, du secteur privé, d'universités et de donateurs. Les participants ont noté que tous les Principes du CSA-CDA s'appliquaient à la Jordanie, bien qu'il fallût travailler sur les Principes 2 (nutrition), 6 (analyses approfondies), 7 (adhésion et participation des pays) et 9 à 11 relatifs à la résolution des causes sous-jacentes et à la construction d'une paix durable. Ils ont également souligné la très faible conscience de l'existence du CSA-CDA et du CSA en général et la nécessité d'en renforcer la connaissance et la compréhension. Ils ont conclu qu'il fallait que le Gouvernement fasse traduire le Cadre en un plan d'action clair au niveau local et engage des réformes politiques et législatives, cela au travers d'un mécanisme qui assure la participation de toutes les parties prenantes, en particulier des communautés touchées. Une plateforme multipartite est essentielle pour formuler, évaluer et suivre les politiques et les interventions de sécurité alimentaire. Des programmes multipartites sont nécessaires pour mettre en œuvre tous les Principes du CSA-CDA.

E4. Contribution régionale – Liban: Réunion multipartite d'une journée sur le traitement des conséquences des crises prolongées sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans la région arabe, 29 mars 2018

Plus de 70 représentants de gouvernements, d'organismes des Nations Unies, de la société civile, du secteur privé, d'universités et de donateurs de la région arabe se sont réunis pour débattre des incidences des crises prolongées sur la sécurité alimentaire et la nutrition. La manifestation s'est concentrée sur la présentation du CSA-CDA, ainsi que sur les difficultés et les possibilités de le faire progresser. Les onze Principes ont été jugés pertinents pour la région, même si la plupart des programmes et activités qui y étaient menés se concentraient sur des éléments du Principe 1 (Répondre aux besoins humanitaires immédiats et renforcer la résilience des moyens de subsistance), des efforts supplémentaires devant être faits pour s'aligner sur les Principes 2, 3, 4, 7 et 9 à 11, qui sont essentiels pour la région.

Les participants ont conclu que le CSA-CDA offrait une approche globale très utile pour répondre aux crises prolongées en liant l'action humanitaire, le développement et la construction d'une paix durable. Ils ont souligné la faible conscience de l'existence du CSA-CDA et du CSA observée dans la région, la déconnexion entre les représentants de pays au CSA et leurs collègues présents dans les pays et les régions, la participation limitée d'institutions intergouvernementales régionales au CSA, le manque d'«unités de sécurité alimentaire» dans de nombreux pays et l'absence de plateformes et de programmes multipartites qui permettent d'échanger des connaissances et des données d'expérience et de mettre en œuvre le CSA-CDA dans toutes ses dimensions.

Pour faire connaître le CSA-CDA, il a été organisé, en 2016 et 2017, **deux manifestations**. Elles sont brièvement résumées ci-après.

[Kenya: Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées: ne pas faire de laissés-pour-compte, 19 septembre 2016](#)

Un atelier régional d'information a été organisé par le CSA avec le soutien des organismes ayant leur siège à Rome pour faire connaître le CSA-CDA à Nairobi. Y ont assisté des représentants des gouvernements de la région, d'organismes des Nations Unies, de la société civile, du secteur privé et des donateurs. Des organismes des Nations Unies ont présenté le Cadre, qui avait pour but d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des populations touchées par des crises prolongées ou risquant de l'être, tout en soulignant les éléments clés de ses onze Principes. Il a également été souligné que le CSA-CDA reflétait un consensus mondial et offrait un cadre complet qui, approuvé au niveau international, guidait les mesures à prendre en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Les représentants de pays, de la société civile et du secteur privé ont donné leur avis sur le CSA-CDA et présenté des exemples concrets de la manière dont il abordait les questions importantes, soulignant les opportunités et les défis. La manifestation s'est conclue par un débat sur les moyens de relever les [principaux défis et de tirer profit des opportunités](#).

[États-Unis: Atteindre ceux qui sont le plus laissés-pour-compte: combattre la faim et la pauvreté lors des crises prolongées, manifestation parallèle au Forum politique de haut niveau sur le développement durable, juillet 2017](#)

Le CSA-CDA a été présenté à cette manifestation parallèle qui, organisée conjointement par le CSA et les organismes ayant leur siège à Rome, a mis en évidence les principes directeurs à appliquer et les questions particulièrement pertinentes à aborder pour faire face aux crises actuelles. Il a été présenté des exemples de la collaboration mise en place dans les pays entre les organismes ayant leur siège à Rome, collaboration qui fait le lien entre l'aide humanitaire et le développement à long terme. Les intervenants ont salué le CSA-CDA comme étant un puissant moyen de répondre aux besoins, de s'adapter à des défis spécifiques tels que la migration et de construire une résilience à plus long terme pour un développement durable; souligné l'importance d'utiliser une approche fondée sur les droits humains comme dans le CSA-CDA; plaidé pour que l'insécurité alimentaire soit considérée comme

une violation du droit international humanitaire; et appelé à améliorer la reddition de comptes. Il a été estimé que le CSA était en position d'utiliser son pouvoir de mobilisation pour favoriser la conclusion d'alliances et de partenariats afin de combiner les efforts et de trouver des solutions locales. Davantage devrait être fait en matière de prévention, et l'on manque encore largement de données, notamment en ce qui concerne les inégalités au sein des pays, ce qui risque de déclencher des conflits.